

A ENVOYER A :
Jumeaux et plus, l'association du Val de Marne
 Mme Martine PORCHER
 109 Rue de la Paix
 94170 LE PERREUX SUR MARNE

PREMIERE ADHESION : **OU** **RENOUVELLEMENT D'ADHESION :**

Situation familiale : Mariés Vie maritale Célibataires Divorcés Veuf(ve)

Elevez-vous seul vos enfants (parent isolé/famille monoparentale) ⁽²⁾ Oui Non
 Caisse allocataire (CAF, MSA ou autre)

Prénom, Nom du Père : _____
 Date et lieu de naissance : _____
 Nationalité ⁽¹⁾ : Française Autre
 Profession ⁽²⁾ : _____

Prénom, Nom d'épouse de la Mère : _____
 Nom de jeune fille : _____
 Date et lieu de naissance : _____
 Nationalité ⁽¹⁾ : Française Autre
 Profession ⁽²⁾ : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Liste rouge (Oui/Non) : _____

E-mail : _____
 @ _____ **Merci d'écrire votre adresse très lisiblement**

Renseignements sur chaque enfant vivant au foyer :

Nom (impératif)	Prénom	Sexe	Date de naissance

Nombre d'enfants à naître : _____
 Date prévue d'accouchement : _____

Comment avez-vous connu l'association ? _____

Acceptez-vous que vos coordonnées mail et postales soient communiquées à la Centrale Des Multiples (CDM) pour l'envoi d'offres promotionnelles ?

	OUI NON

Acceptez-vous que vos coordonnées mail et postales soient Communiquées à l'UDAF ?

La famille adhère à Jumeaux et Plus l'association du Val de Marne pour la période du **1er janvier 2019 au 31 décembre 2019**. Elle règle sa **cotisation annuelle de 35 euros, par chèque à l'ordre de JUMEAUX ET PLUS l'association du Val de Marne**.

La famille se doit de fournir **une copie intégrale de l'acte de naissance ou une photocopie du livret de famille** à la naissance des multiples ou d'un autre enfant. Ces documents ne sont pas conservés au-delà de la validation de l'adhésion.

Conformément à l'article 1^{er} du Code de la Famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.

Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées **UNIQUEMENT** à :

- la gestion courante de l'association départementale,
- la Fédération nationale "Jumeaux et Plus",
- l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF),
- la CDM ⁽³⁾, si vous avez donné votre accord.

L'adhésion à l'association comprend l'abonnement au journal de la Fédération expédié par publipostage.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 août 2004 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement, en vous adressant à la présidence de l'association Jumeaux et plus 94 par courrier ou par mail.

En disposition de l'article 27 de la loi « Informatique et libertés » du 06 janvier 1978, nous vous informons qu'en l'absence de réponse à l'une des rubriques obligatoires indiquées en gras ou le non-envoi du certificat dès la naissance, votre adhésion ne pourra être enregistrée ou sera supprimée.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Fait le / / à

Signature :

(1) Conformément à l'article 1 du Code de la Famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.

(2) Ces données permettent à l'association de cibler les demandes de subventions aux différentes caisses.

(3) Centrale d'achats, spécialisée dans les articles pour les multiples et partenaire privilégié de l'association.